

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Préambule :

Les présentes conditions régissent les droits et obligations entre d'une part, l'entreprise Nadine Librach, inscrite sous le n° Siret 439 586 868 000 10, exerçant au 17 boulevard Raspail 75007 Paris, ci-après dénommée le « Prestataire » et d'autre part, le Client dans le cadre de prestations de formation en inter ou intra entreprises et d'accompagnement à la mise en œuvre de celle-ci, ainsi que tous services nécessaires à cette mission.

Toute inscription à une formation auprès du Prestataire implique, de la part du Client, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales, lesquelles pourront être modifiées par le Prestataire à tout moment, sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Prestataire, prévaloir sur les présentes conditions générales de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes conditions générales, figurant sur le formulaire d'inscription ou transmises au Client préalablement à l'inscription.

Le Client se porte fort du respect des présentes conditions générales et des conditions particulières par l'ensemble de ses salariés et préposés. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation des prestations à ses besoins.

2. Inscription et objet de la prestation :

L'inscription à la prestation de formation s'effectue via le formulaire d'inscription figurant sur le site du Prestataire ou adressé par mail ou remis en mains propres.

L'inscription n'est validée qu'à réception d'une part, du formulaire d'inscription signé par le Client et le Prestataire ainsi que de la convention de formation servant de prise en charge par l'OPCA revêtue du cachet de l'entreprise et d'autre part, d'un acompte de 30 (trente) % du prix de la formation.

En cas de proposition commerciale, les prix indiqués par le Prestataire sont valables un (1) mois à compter de sa date d'émission.

Le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution des présentes ; le Prestataire s'engageant à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour mener à bien l'exécution de la prestation. En conséquence, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des informations, recommandations, méthodes qu'il fournit au Client au titre de la prestation, le Client conservant et assumant l'entière responsabilité quant à leur appropriation et l'utilisation qu'il pourrait en faire.

3. Prix :

Les prix des prestations sont indiqués sur le formulaire d'inscription ou tout autre support de communication du Prestataire et peuvent être révisés à tout moment. Les prix sont libellés en euros nets, le Prestataire étant exempté de TVA. Dans le cas où le Prestataire ne serait plus exempté de TVA, le montant de la prestation sera augmenté de la TVA. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation. Les frais de transport, d'hébergement et de logistique sont à la charge du Client. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les factures seront établies au nom du Client et transmises à l'adresse qui sera indiquée au Prestataire.

Toute inscription à une formation donnera lieu au paiement immédiat d'un acompte payable par chèque ou par virement, le solde devant être payé au plus tard au premier jour de la formation. Toute dérogation à ces modalités de paiement devra être expressément prévue sur le formulaire d'inscription. A défaut de paiement à son échéance, des pénalités de retard seront dues sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. En cas d'absence ou de retard de règlement, le Prestataire se réserve le droit de refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

Règlement par un OPCA :

Une convention de formation sera établie pour chaque formation dispensée par le Prestataire. Elle sera adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée au Prestataire. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par le Prestataire au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation ou en cas de non-paiement par l'OPCA du prix de la formation pour quelque raison que ce soit, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité du prix de la formation au Client.

4. Annulation ou report des prestations :

- A l'initiative du Client :

Toute annulation de la commande à la demande du Client, s'établira dans les conditions suivantes :

- annulation communiquée entre 30 (trente) jours et au moins 15 (quinze) jours calendaires avant le début de la formation : le Prestataire retient l'acompte (ou facture un acompte s'il n'a pas été payé),
- annulation communiquée moins de 15 (quinze) jours avant la session : le Prestataire retient l'acompte (ou facture un acompte s'il n'a pas été payé) et facture 50 (cinquante) % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées,
- annulation au 1^{er} jour de la formation ou la non présentation du stagiaire : le Prestataire facture le prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

Tout report de formation, à l'initiative du Client, doit faire l'objet d'un accord écrit des Parties sur de nouvelles dates. L'absence d'accord sur de nouvelles dates sera résolue suivant les règles d'annulation décrites ci-dessus. Toute formation commencée est due en totalité. Une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation (soit les 5 sessions), déduction faite le cas échéant des sommes déjà payées.

Le remplacement d'un stagiaire empêché, par un autre stagiaire n'est pas autorisé.

Dans le cadre de l'évaluation, si un stagiaire ne répond pas favorablement aux critères de bonne pratique permettant de valider les acquis, il devra passer, à nouveau, une évaluation. Si à nouveau, le stagiaire ne satisfait pas aux épreuves, il devra suivre un ou plusieurs modules de la formation, en bénéficiant d'une remise de 50 (cinquante) % sur le prix des modules concernés.

-A l'initiative du Prestataire :

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. En cas d'annulation par le Prestataire, les sommes versées seront remboursées au Client. En cas de report, le Prestataire proposera de nouvelles dates. Si le Client les accepte, les sommes déjà versées seront imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le Client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

En cas de cessation anticipée de la formation par le Prestataire pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation seront facturées au prorata temporis des sessions de formation dispensées et du prix de la session indiquée sur le formulaire d'inscription, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

5. Convocation et attestation de présence

Une lettre de convocation envoyée par mail, indiquant le lieu exact et les horaires de la formation, est adressée au Client. Le Prestataire ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par le destinataire, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au Client et/ou au stagiaire sur demande après chaque formation.

6. Confidentialité

Le Prestataire, le Client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les informations et documents les concernant de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la Prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la signature du formulaire d'inscription, notamment l'ensemble des informations figurant dans l'éventuelle proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

7. Responsabilité :

Toute inscription à une prestation de formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable au sein de l'établissement du Prestataire, lequel est porté à sa connaissance. Le Prestataire ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire.

La responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client au titre de l'exécution de la prestation, à l'exclusion de tout dommage indirect ou immatériel. La responsabilité du Prestataire est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation de la formation concernée.

8. Propriété intellectuelle :

Le Prestataire demeure seul titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations qu'il dispense au Client. A cet effet, l'ensemble des techniques, méthodes, contenus, supports et savoir-faire des formations à visée de bien-être (telle que la formation de praticien au drainage lymphatique manuel, Méthode Nadine Librach) dispensés par le Prestataire que ce soit en papier, électronique, numérique, orale, demeurent la propriété exclusive du Prestataire.

En conséquence, toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, adaptation ou déformation totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés, sauf accord préalable et écrit du Prestataire, sous peine d'engager la responsabilité du Client sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

En outre, le Client s'interdit d'utiliser ou de s'approprier le contenu des formations en vue d'enseigner, d'organiser ou d'animer des formations à visée de bien-être, telle que la formation de praticien au drainage lymphatique manuel, Méthode Nadine Librach.

En tout état de cause, toutes autres techniques, concepts, supports et savoir-faire qui seront créés et développés au fur et à mesure de leur réalisation seront la propriété exclusive du Prestataire.

Droit d'utilisation : toutefois, le Prestataire concède, au stagiaire ayant obtenu l'attestation de validation des acquis, un droit d'exploitation non exclusif et non transférable de la formation désignée sur le formulaire d'inscription **exclusivement en vue de pratiquer les techniques suivies lors des formations, méthode Nadine Librach**. Le Client s'engage à pratiquer les techniques suivant la méthode dispensée lors de la formation, auprès de sa clientèle, sous sa propre responsabilité et risques avec l'obligation d'utiliser sur tous les supports de communication les termes exacts de la formation suivie « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel à visée de bien-être ».

Il en sera de même pour toutes les autres formations que le Client pourrait suivre suivant la méthode Nadine Librach et dont il sera fait mention sur le formulaire d'inscription.

Ce droit d'exploitation pourra être supprimé par le Prestataire en cas de réclamations/plaintes de clients adressées au Prestataire sur des mauvaises pratiques dispensées.

9. Logo/Marque :

Les techniques, méthodes, contenus, supports et savoir-faire sont réalisés sous la marque : « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel et autres techniques corporelles à visée de bien-être » ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » et le logo du Prestataire.

La marque « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel et autres techniques corporelles à visée de bien-être » et ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » et le logo sont des marques déposées appartenant au Prestataire. Cette marque et le logo sont la propriété exclusive du Prestataire.

Le Client ne pourra ni déposer, ni utiliser à titre de marque ou à quelque autre titre que ce soit, tout signe pouvant créer un risque de confusion avec la marque « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel et autres techniques corporelles à visée de bien-être » ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » et le logo en France et dans le monde entier.

Le Client ne pourra pas intégrer la marque « Méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel et autres techniques corporelles à visée de bien-être » ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » et le logo dans sa dénomination sociale ou dans tout élément d'identification de l'entreprise sauf autorisation préalable et écrite du Prestataire.

Droit d'utilisation : toutefois, le Client pourra utiliser le logo en police dix (10) sur tout support papier et virtuel (site web, carte de visite, catalogue...), uniquement pour se référer à la prestation de drainage lymphatique manuel, Méthode Nadine Librach et ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » pour laquelle il aura été certifiée.

A ce titre, le Client s'engage, à obtenir un accord préalable et écrit du Prestataire à chaque utilisation du logo sur lesdits supports afin de valider ou non cette utilisation.

Le Client s'interdit d'utiliser le logo en tant que logo publicitaire de sa propre entreprise qui aurait pour effet de détourner la visibilité de l'enseigne du Prestataire.

Le Client est libre d'exercer une ou plusieurs activités complémentaires ou d'exercer des prestations pour d'autres enseignes dès lors que ces activités ne sont pas susceptibles d'être directement ou indirectement incompatibles avec le savoir-faire et l'éthique de la méthode de drainage lymphatique manuel, méthode Nadine Librach et ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être ».

Le Client aura l'obligation d'avertir immédiatement le Prestataire en cas d'atteinte portée à la marque et au logo dont il aurait eu connaissance et ne pourra pas engager lui-même des procédures de toute nature relative à la marque, notamment en contrefaçon.

10. Assurance :

Le Prestataire déclare avoir souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour les dommages qui pourraient être causés au Client lors de l'exécution des formations.

Le Client/stagiaire inscrit à une formation reconnaît aussi être garanti en responsabilité civile, exploitation, professionnelle, pour les dommages matériels et immatériels qui pourraient être causés au tiers.

Par ailleurs, le Client/stagiaire qui pratiquent la méthode Nadine Librach, drainage lymphatique manuel à visée de bien-être » ainsi que « méthode Nadine Librach protocole drainant corporel bien-être » auprès de sa clientèle s'engage à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour les dommages qui pourraient être causés lors de l'exécution de ses propres prestations.

11. Force majeure :

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible et irrésistible tel que reconnu par la jurisprudence des tribunaux français et notamment, la maladie ou l'accident du Prestataire, la grève ou conflit social interne ou externe au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type, l'interruption de l'approvisionnement en énergie ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre, voire de résilier l'exécution des obligations contractuelles et ce sans dommages et intérêts.

12. Protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont collectées et traitées afin de pouvoir répondre à la demande du Client et du stagiaire, de les tenir informés des offres de service du Prestataire et d'assurer le suivi du parcours de formation et des acquis des stagiaires.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel : le secrétariat du Prestataire. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès dudit secrétariat.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le(s) stagiaire(s) auxquelles il aura eu accès.

13. Dispositions générales :

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir de tout ou partie des présentes conditions générales, ne suppose en aucun cas qu'il renonce à s'en prévaloir pour l'avenir.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres dispositions qui continueraient à produire leur effet. Toutes les notifications nécessaires en application des présentes devront être adressées par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception au siège social du Prestataire.

14. Loi applicable et compétence :

Les présentes conditions générales seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de différent, le Client s'adressera prioritairement au Prestataire pour obtenir une solution amiable. A défaut de résolution à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris est seul compétent, quels que soient les lieux d'exécution de la Prestation et ce, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.